



**Déclaration de la Délégation du Niger au rapport national du Swaziland
à la 25^{ème} session du Groupe de travail sur l'Examen périodique
universel (Genève, 10 mai 2016)**

Monsieur le Président,

La Délégation du Niger souhaite la cordiale bienvenue à la délégation du Swaziland conduite par son Excellence Monsieur Edgar Hillary, Ministre de la Justice et des Affaires constitutionnelles, et la félicite pour la présentation de son rapport national au deuxième cycle.

La Délégation du Niger se réjouit des avancées du Swaziland dans la promotion et la protection des droits l'homme, qui a en effet ratifié depuis le cycle précédent, plusieurs conventions internationales notamment la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

La Délégation du Niger note avec satisfaction les efforts du Swaziland en vue du respect des droits des femmes, qui se traduisent par non seulement sa ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, mais aussi, son engagement à mettre en œuvre divers instruments, dont le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique. Il a notamment pris les mesures suivantes: La loi sur le registre des actes notariés de 2012 donnant effet au droit qu'ont les femmes mariées sous le régime de la communauté de biens de posséder des terres et de les faire enregistrer en leur nom propre, le projet de loi relatif aux agressions sexuelles et à la violence familiale visant à combattre toutes les formes de violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants.

La Délégation du Niger salue également le cadre stratégique multisectoriel national sur le VIH/sida pour 2009-2014, mis en place par le Gouvernement swazi, et l'élaboration d'un cadre élargi pour 2014-2018 dont l'objectif ultime est de couvrir les questions de la prévention, du traitement, des effets et de l'atténuation, ainsi que de la stigmatisation et de la discrimination.

En conclusion, ma Délégation souhaite plein succès au Swaziland à cet examen, et lui recommande :

- D'adopter des lois en vue de mettre œuvre les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme auxquels, il est partie ;
- De renforcer davantage sa coopération avec les organes de Traités.

Je vous remercie